

Pour le droit à la mobilité, non aux hausses!

Mémoire soumis par la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal

Dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2025 portant sur le financement métropolitain du transport collectif de la commission sur les finance et l'administration de la Ville de Montréal.

23 Mai 2024



**Table régionale des organismes
volontaires d'éducation
populaire (TROVEP) de Montréal**
6839 rue Saint-Denis, bureau 304
Montréal (Québec) Canada
H2S 2T1

coordo@trovepmonreal.org
trovepmonreal.org

Qui sommes-nous?

La **Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire (TROVEP) de Montréal** est un regroupement d'organismes populaires et communautaires montréalais qui militent pour la défense des droits sociaux et l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées. Les membres de la TROVEP de Montréal ont l'éducation populaire autonome comme moteur commun. Ce sont des organismes qui, dans leur quotidien, ont comme préoccupation d'impliquer leurs membres ou participant.es dans la vie associative ainsi que dans des activités et actions collectives leur permettant d'affirmer leur citoyenneté et de reprendre du pouvoir sur leurs conditions de vie.

Au sujet de ce mémoire

La TROVEP de Montréal regroupe près de 70 organismes communautaires situés dans différents quartiers de Montréal préoccupés par l'avancement de la justice sociale et impliqués dans la lutte à la pauvreté et aux inégalités et pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Nous travaillons depuis le début des années 2000 sur la question de l'accessibilité financière des transports en communs. Les obstacles au droit à la mobilité à Montréal sont nombreux, mais plusieurs luttes sont menées par la TROVEP et ses membres pour les dénoncer : virage numérique, accessibilité du transport adapté et régulier, accessibilité universelle, harcèlement de rue et accessibilité financière par la mise en place d'une tarification sociale basée sur le revenu et même la gratuité.

Nous demandons à la Ville de Montréal d'adopter une perspective globale de lutte aux inégalités en favorisant notamment le droit à la mobilité de toutes et tous.

1. Préambule

D'abord, nous tenons à exprimer notre déception face au présent processus de consultation. Les délais octroyés pour l'appel de mémoire sont très courts, ce qui pose particulièrement problème pour un regroupement comme le nôtre, alors que nos mécanismes démocratiques internes nécessitent du temps.

Nous considérons que cette consultation est une importante occasion de revoir les modèles de financement des transports en commun et adaptés en tenant compte du droit à la mobilité des personnes les plus défavorisées. Conserver la formule introduite par la

Réforme Ryan des années 90 ; alors qu'un tiers des coûts est assumé par le gouvernement provincial, un tiers par les municipalités et un tiers par les usagers, nous confine à une augmentation constante du prix des passages au détriment des plus démunis. Cela constitue un frein au déploiement du transport en commun et aggrave l'isolement social des personnes qui en sont exclues en raison de leur situation financière.

Parce que tout le monde n'est pas égal devant la mobilité, nous demandons de financer la mobilité des personnes en garantissant l'accès financiers.

2. Mobilité et pauvreté

À Montréal en 2023, les personnes en situation de pauvreté doivent composer avec la cherté des loyers, des aliments, des activités culturelles, des produits d'hygiène, des transports et plus encore.

Être limité dans ses déplacements en raison des frais du transport contribue à l'exclusion et à l'isolement social des personnes à faible revenu, ainsi, la question de la mobilité n'est pas qu'une question de transport, puisqu'être restreint dans ses déplacements limite l'atteinte de plusieurs droits relatifs à la santé, à l'éducation, au travail, etc. Le déni d'accessibilité, universelle ou financière, se traduit par une difficulté d'appropriation de l'espace et constitue un obstacle majeur empêchant de mener une vie pleine et entière.

S'il importe d'améliorer les revenus des personnes à faible revenu ou en situation de pauvreté, il importe également de prendre des mesures et d'investir pour s'attaquer au coût du transport. Ces dernières années, les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté se sont gravement détériorées et l'impossibilité pour de plus en plus de personnes de se déplacer à cause de la cherté des tarifs pousse à l'isolement et génère de l'exclusion sociale et économique¹. Or, en raison du sous-investissement chronique du transport collectif, les coûts du transport en commun à Montréal ne cessent d'augmenter alors que l'offre de service est réduite.

3. Le transport en commun, un service essentiel

Le transport en commun doit être considéré comme un service public essentiel. Comme tout service public, celui-ci devrait être de qualité, accessible universellement et gratuit. **Le**

¹ [Le droit à la mobilité : un droit qui s'inscrit dans la réalité par une tarification sociale](#), TROVEP de Montréal (2013)

principe de l'utilisateur-payeur, au détriment d'une vision du transport comme étant un service essentiel, nuit au droit à la mobilité et fragilise les transports collectifs.

La Ville de Montréal doit faire du transport en commun un levier de lutte à la pauvreté et de réduction des gaz à effet de serre et investir massivement pour en améliorer la qualité et l'accès. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion passe aussi par l'accessibilité financière aux transports en commun. Il est plus que temps de garantir le droit à la mobilité pour tout le monde non seulement pour l'impact social, mais aussi pour répondre aux impératifs de la crise climatique, qui, par ailleurs, affecte davantage les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. La question de la mobilité n'est donc pas qu'une question de transports, mais aussi de santé publique. Il est d'ailleurs souvent nécessaire aux individus de prendre les transports en commun afin d'avoir accès à des spécialistes de la santé.

4. Non aux hausses

Plus on se retrouve en situation de pauvreté, moins on a la capacité financière à se déplacer. Depuis le milieu des années 90, les usagers.ères de la STM ont eu droit à des hausses moyennes deux fois plus élevées que l'inflation. De plus, on constate que cette forte tendance à des hausses des tarifs du transport en commun et du prix des loyers (les deux postes budgétaires les plus importants) ne suit pas l'évolution des revenus des ménages, notamment pour les travailleur.ses au salaire minimum ou pour les personnes recevant des prestations d'aide sociale.

Toute hausse freine la capacité de se déplacer des personnes en situation de pauvreté. Pour combler les déficits des sociétés de transport, hausser les tarifs est carrément inacceptable. Augmenter encore les tarifs alors que le coût de la vie explose, ça signifie pour plusieurs des privations et des choix déchirants. Pour d'autres, c'est être condamné.es à l'immobilité! **Les tarifs doivent baisser et non augmenter.**

Le gouvernement de la CAQ doit donner aux sociétés de transport en commun et aux villes les moyens d'améliorer la qualité et l'étendue du transport en commun. Le gouvernement doit aussi investir pour s'attaquer à la cherté des tarifs.

5. Conclusion

Garantir l'accessibilité financière aux transports collectifs des personnes à faible revenu, voilà ce qui devrait être une priorité en matière de financement de la mobilité.

Il est nécessaire aujourd'hui de développer une vision d'avenir du transport en commun, dont un des piliers doit impérativement être l'accès financier pour toutes et tous, incluant les moins nantis. S'il n'y a pas de choix politique clairement affirmé à l'égard du transport en commun les injustices se poursuivront et les droits des personnes à faible revenu continueront d'être bafoués.

Non aux hausses!

Le financement du transport collectif, c'est une question de droits !